

CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 21 MARS 2016

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

MAIRIE DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 14 mars 2016 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, le 21 mars 2016 à 18h15 sous la présidence de Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire de la Ville de Gray.

Etaient présents : CH. LAURENÇOT, Maire et M. BRETON, M.F MIALLET, J. DEBELLEMANIERE, F. THOMAS, M. ROUSSELET et D. BARI, Adjointes Municipaux, A. PAUFERT, T. TEK, P. LAMARCHE, M. ALLIOT, M. KESSAB, M-Th BETTIOL, V. JOLY, B. ANTOINE, C. TONDU, A. NOLY, M-CH. PERROTIN, I. FOUILLOT, F. BERGELIN YONNET, Ch. VERHILLE, M. PAQUIS, M. BAUDRY, , H. NAJI et Ch. DEVAUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : D. JACQUIN (pouvoir F. THOMAS), S. CHEVALLIER (pouvoir M. BRETON), et J-L. GULOT (pouvoir H. NAJI), Conseillers Municipaux.

Etait absente représentée (en début de séance) : A-L FLETY (pouvoir B. ANTOINE),

Secrétaire de séance : A. NOLY

◇◇◇◇◇

Avant d'ouvrir la séance des débats, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Lionel DUVERT, employé aux services techniques, décédé tragiquement le 29 février 2016.

CM/2016/03/01

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur le Maire présente les excuses de Madame Anne-Laure FLETY Adjointe Municipale et précise qu'elle arrivera un peu plus tard de Madame Dorothée JACQUIN et de Messieurs Serge CHEVALIER et Jean-Claude GULOT, Conseillers Municipaux.

et donne lecture des pouvoirs établis par :

- **Madame Anne-Laure FLETY**
en faveur de **Bénédicte ANTOINE**
- **Madame Dorothée JACQUIN**
en faveur de **Frantz THOMAS**
- **Monsieur Serge CHEVALIER**
en faveur de **Marie BRETON**
- **Monsieur Jean-Claude GULOT**
en faveur de **Hicham NAJI**

CM/2016/03/02

SECRETAIRE DE SEANCE ET COMPTE RENDU

Sur proposition de *Monsieur le Maire*

■ *Madame Annick NOLY*

à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 01 février 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

■ *adopte le compte rendu de la séance*

Questions diverses : sinistre Totem (A. Noly) ; éclairage salle du conseil (D. Bari) ; commission AVAP (M. Baudry) ; motion pour l'hôpital (Ch. Laurençot)

CM/2016/03/03

FONCTIONNEMENT CONSEIL

DELEGATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire*, rappelle à l'assemblée qu'il convient de statuer sur le changement des délégués de la ville aux diverses commissions. Un livret complet du conseil municipal est annexé à cette délibération. Il propose la répartition suivante :

Comité technique :

Madame Martine PAQUIS remplace Madame Claudy DUBAN

AVAP :

Monsieur Michel BAUDRY remplace Madame Christine VERHILLE

Vie de quartier, espace public et sécurité :

Monsieur Michel BAUDRY remplace Madame Claudy DUBAN

Sport, jeunesse et insertion :

Monsieur Michel BAUDRY remplace Madame Claudy DUBAN

Communication :

Monsieur Michel BAUDRY remplace Madame Claudy DUBAN

Culture et patrimoine :

Monsieur Michel BAUDRY remplace Madame Claudy DUBAN

Appel d'offre :

Monsieur Christian DEVAUX remplace Monsieur Jean-Claude GULOT

Finance :

Monsieur Michel BAUDRY remplace Madame Claudy DUBAN

Travaux :

Monsieur Michel BAUDRY remplace Monsieur Jean-Claude GULOT

Conseil d'administration Cap'Gray :

Madame Christine VERHILLE remplace Madame Claudy DUBAN

CCAS :

Madame Christine VERHILLE remplace Madame Claudy DUBAN

SIED 70 :

Monsieur Michel BAUDRY remplace Madame Claudy DUBAN

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance CLSPD :

Monsieur Michel BAUDRY remplace Madame Claudy DUBAN

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **APPROUVE** la répartition des délégations proposées

CM/2016/03/04

AFFAIRES FINANCIERES

TAXES LOCALES – VOTE TAUX

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal doit se prononcer, avant le 15 avril 2016, sur les taux applicables en matière de fiscalité locale.

La notification prévisionnelle des bases d'imposition pour 2016, établies par les services fiscaux, fait état des données suivantes :

	Bases d'imposition 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Progression
Taxe d'habitation	5 754 581	5 864 000	1.90 %
Taxe foncier bâti	6 849 452	6 905 000	0.81 %
Taxe foncier non bâti	59 055	62 600	6.00 %

Dans le cadre de la politique générale de la ville, destinée à contenir la pression fiscale, et compte tenu des efforts de gestion réalisés par les orientations de la municipalité et des services, Monsieur le Maire propose **un maintien**, pour 2016, des taux en vigueur, à savoir :

- **Pour la taxe d'habitation** un taux de **11,37 %**
- **Pour la taxe foncier bâti** un taux de **21,55 %**
- **Pour la taxe foncier non bâti** un taux de **54,67 %**

Ainsi, le montant du produit fiscal attendu sera de 2 188 988 €

Les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2016 étant de 2 110 000€ (article 73111 du budget), le gain, soit 78 688 €, sera inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 2016.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **MAINTIENT** les taux proposés

CM/2016/03/05

AFFAIRES FINANCIERES

VENTE BIEN IMMOBLIER 18 GRANDE RUE – COMPLEMENT A LA DELIBERATION

CM/2015/06/10

Monsieur Denis BARI, *adjoint délégué aux travaux* explique que pour que l'accès à la parcelle AC 201 soit possible, l'assemblée doit autoriser la création par l'acquéreur, d'une ouverture par le pignon donnant sur le parking désigné AC 627 et de réserver un emplacement de stationnement, en correspondance avec les alignements du tracé du parking actuel.

Christian Devaux demande si la place va être barrée.

Denis Bari explique qu'il aura droit à un passage.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **AUTORISE** l'ouverture sur le parking Jobard
- **AUTORISE** un droit de passage en lieu et place de la place de stationnement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer les documents afférents.

CM/2016/03/06

AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE – QUAI MAVIA

Madame Marie BRETON, *Adjointe déléguée à la communication et à l'administration générale*, indique à l'assemblée que la ville de GRAY a le projet d'aménager le quai Mavia en organisant une piste cyclable et une voie douce. Pour ce faire, plusieurs matériels de voirie seront à acquérir et des travaux seront à réaliser afin de mettre en place ce projet. Soit un total des travaux estimé à **28.000 € HT**.

Dans le cadre de la réserve parlementaire, l'adjointe demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du sénateur Alain JOYANDET à hauteur de **8.000€**

Marie Breton explique que la réserve parlementaire 2016 étant déjà bien entamée, ce projet fera appel à la réserve de 2017.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ACCEPTTE** cette demande de subvention
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous les documents afférents

CM/2016/03/07

AFFAIRES FINANCIERES

TRANSPORTS URBAINS – TARIFICATION SOCIALE

Madame Marie-Françoise MIALLET, *Adjointe déléguée à l'action sociale* propose une tarification sociale afin de favoriser les déplacements des usagers graylois les plus démunis en prenant en charge la totalité du coût du transport urbain. Cette aide vient en complément de diverses actions sociales qui sont menées par le CCAS (aide ponctuelle aux déplacements) qui reste l'interlocuteur unique des administrés et instruit les demandes.

Quant à la Ville de Gray, elle fixe par délibération les règles communes à tous les demandeurs et mandate le CCAS pour établir les droits et délivrer les cartes.

A titre indicatif, les tarifs sont les suivants : 1 ticket : **0.90€** - Carnet orange de 5 tickets : **3.80€** - Carnet vert de 10 tickets : **7.60€**

L'adjointe propose de **maintenir la gratuité** dès lors que les usagers remplissent les conditions ci-dessous pour les bénéficiaires :

- du revenu de solidarité active (RSA)
- de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- de L'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)
- de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- d'une pension d'invalidité y compris pour la tierce personne accompagnatrice qui effectue les actes ordinaires de la vie.

Marie-Françoise Miallet argumente son projet avec quelques chiffres : en 2015, 34 titres de transport ont été distribués bénéficiant à au moins 29 personnes résidant dans le quartier prioritaire des Capucins.

Elle pense qu'il est donc important de maintenir cette facilité, cette aide aux usagers qui est loin d'être une nouveauté puisque initiée en 1984, cette tarification sociale avait été renouvelée en 2006. Là, il faut modifier la terminologie des aides sociales actuelles.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** cette tarification sociale

CM/2016/03/08

AFFAIRES FINANCIERES
CONVENTION CAP'GRAY – VILLE DE GRAY

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire*, informe l'assemblée que par décret en date du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités locales sont tenues, dès lors que la subvention annuelle versée à ces associations dépasse 23 000 €, de conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'application de la subvention allouée. Il convient de renouveler ce partenariat avec Cap'Gray.

Christophe Laurençot ajoute que la seule différence par rapport à la précédente convention est à l'article 3 sur le montant alloué soit 80.000 €. Car depuis 2013, la ville allouait cette somme sous forme de projets spécifique.

Suite à l'appel de Marie-Françoise Miallet, présidente de l'instance, les membres du CA de Cap'Gray ne prennent pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer cette convention **d'une durée de 3 ans**

CM/2016/03/09

AFFAIRES FINANCIERES
CONVENTION AFSAME – VILLE DE GRAY

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire*, informe l'assemblée que par décret en date du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités locales sont tenues, dès lors que la subvention annuelle versée à ces associations dépasse 23 000 €, de conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'application de la subvention allouée. Il convient de renouveler ce partenariat avec l'AFSAME.

Christophe Laurençot précise que la modification se situe sur la salle du Mille Club.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer cette convention **d'une durée de 3 ans**

CM/2016/03/10

AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTION JEU DE L'OIE

Monsieur Matthieu ROUSSELET, *Adjoint délégué aux sports et animations extérieures*, explique à l'assemblée qu'il convient de régulariser la subvention du Jeu de l'Oie 2015 pour le compte de Cap'Gray, à savoir un bon d'adhésion de 35 €, égaré lors du décompte des adhésions définitives.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ALLOUE** à Cap'Gray la somme de **35 €**
- **PAYE** à l'article 6574 du budget 2016

CM/2016/03/11

AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DONNEUR DE SANG

Madame Marie-Françoise MIALLET, *Adjointe déléguée à l'action sociale et à la vie associative*, explique que l'Amicale des donneurs de sang de la section de Gray organise une marche départementale, ouverte à tous, le dimanche 22 mai 2016. Le circuit de 5, 10 et 15 km au choix passera par la commune de Gray.

L'adjointe propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € pour soutenir l'Amicale des donneurs de sang dans cette manifestation destinée à promouvoir le don de sang bénévole, le don de moelle osseuse et le don d'organes.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ACCEPTÉ** cette proposition
- **ALLOUE** à l'Amicale des donneurs de sang la subvention de **200 €**
- **PAYE** à l'article 6574 du budget 2016

CM/2016/03/12

AFFAIRES FINANCIERES
SAISON CULTURELLE 2016 - REMBOURSEMENT PLACES SUITE ANNULATION

Monsieur Frantz THOMAS, *adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine*, informe l'assemblée que la ville de Gray a été amenée à annuler un spectacle de la saison culturelle.

Martine Paquis demande quel spectacle est concerné et les causes.

Frantz Thomas dit que c'est celui de The Christians et explique cette annulation par le trop faible nombre de réservations (29 entrées). Il a souhaité ne pas faire supporter à la ville le coût total de la prestation.

Martine Paquis pense qu'il s'agit peut-être d'un problème de choix de rendez-vous

Frantz Thomas dit qu'il y a deux verres celui à moitié vide et l'autre à moitié plein. Il argumente son choix en invoquant la demande des quinquagénaires d'avoir un spectacle à eux. Il pensait leur faire plaisir...

Martine Paquis précise qu'elle ne parle pas pour elle mais qu'elle se fait l'écho de ce qui se dit autour d'elle. Elle demande si la programmation a été vue en commission culture.

Frantz Thomas répond par la négative que cela a été décidé en amont.

Christian Devaux demande le coût de la prestation.

Frantz Thomas répond qu'il est de 14.000 € avec les frais de transports, d'hébergement...

Martine Paquis maintient que le choix est à revoir.

Frantz thomas acquiesce.

Le Maire trouve regrettable que cela n'a pas été le cas, mais la commission culture donnera son avis sur la prochaine programmation.

Frantz Thomas garantit qu'ils tiendront compte de cet événement et assure être le premier ennuyé par cette annulation.

Christian Devaux demande s'il y a une assurance.

Frantz Thomas répond que non, c'est une clause dans le contrat.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rembourser les places vendues par l'émission de mandats à l'article 6718.

CM/2016/03/13

RESSOURCES HUMAINES
CREATION/SUPPRESSION DE POSTE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité

Vu la demande de saisine du CTP de la Ville de GRAY en date du 30/03/2016 ;

Monsieur le Maire propose la **création** du poste suivant :

- **1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au 01/04/2016 au service RH à temps complet (suite départ en retraite d'un agent)**

Cette création de poste est incluse dans le Budget de la Ville.

Et sous réserve de l'avis du prochain CTP **Monsieur le Maire** propose la **suppression** du poste suivant :

- **1 poste d'adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/02/2016 suite départ en retraite au service des Ressources Humaines**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ACCEPTÉ** la création du poste susvisé
- **ACCEPTÉ** la suppression du poste susvisé

CM/2016/03/14

RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE SUPERIEURE A 10% D'UN POSTE PERMANENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;
Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le budget communal
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité
Vu la demande de saisine du CTP de la Ville de GRAY en date du 30/03/2016 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste afin de répondre au besoin du service

Monsieur le Maire propose à compter du 01/04/2016 de :

- **supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (17h30)**
- **créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet**

Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ACCEPTÉ** la suppression du poste susvisé
- **ACCEPTÉ** la création du poste susvisé

CM/2016/03/15

AFFAIRES CULTURELLES

CONVENTION PARTENARIAT EDM – BRASS BAND – HARMONIE DE GRAY

Monsieur Frantz THOMAS, *adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine*, informe l'assemblée qu'il convient de renouveler les conventions tripartites avec l'Ecole Départementale de Musique de Haute-Saône, le Brass Band Sagona des Hauts de Saône et l'Harmonie de Gray.

Ces conventions courent pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016 et formalisent la nature du partenariat de chacune d'entre elles avec la Ville de Gray, à savoir l'encadrement pédagogique via un enseignant détaché à la tête des formations collectives que sont le Brass-Band Sagona et l'Harmonie de Gray, les frais de cotisations des musiciens, le prêt d'équipements municipaux ainsi que la participation musicale aux cérémonies du souvenir et autres événements.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions

CM/2016/03/16

AFFAIRES CULTURELLES

CONVENTION PARTENARIAT CRIJ

Monsieur Frantz THOMAS, *adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine*, rappelle que le CRIJ a développé un dispositif « Coupon avantage bibliothèque et musée » intégré au pack « Avantages Jeunes » permettant aux jeunes, sur présentation des coupons, une entrée gratuite au musée Baron Martin et un abonnement gratuit à la bibliothèque de Gray. Le CRIJ rembourse à la collectivité la contrepartie de 5€ par coupon.

Il convient de ratifier les deux conventions détaillant les modalités de l'opération pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer les conventions

CM/2016/03/17

AFFAIRES PETITE ENFANCE
TARIFS JARDIN D'ÉVEIL – PETIT PIERROT

Madame Anne-Laure FLETY, *adjointe déléguée à la Petite enfance et Réussite éducative* expose au conseil qu'il convient de fixer les tarifs pour la structure du Petit Pierrot à partir du 1^{er} janvier 2016.

Le tarif est selon le mode de calcul de la CAF avec un abattement de 33 %.

Martine Paquis souhaite que cette délibération soit reportée au prochain conseil car il n'y est pas fait mention du mode de calcul de la prestation et qu'il est donc difficile de se prononcer dessus.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de faire voter cette délibération pour encaisser la régie.

Anne-Laure Fléty fait distribuer une note explicative de la CAF montrant le système de calcul.

Martine Paquis déplore que le tarif par enfant ne soit pas indiqué.

Anne-Laure Fléty explique que la situation change tout le temps et qu'il n'y a pas de tarif unique. C'est en fonction du quotient familial et du temps passé au jardin d'éveil.

Christian Devaux revient sur le bâtiment.

Le Maire explique qu'il y a eu des négociations avant que la convention soit signée par les deux parties. Il ajoute que le sinistre de février a engendré le déménagement de la structure dans les locaux municipaux de Récréa à Gray. Il précise que les enfants et le personnel devraient réintégrer les bâtiments après les vacances de Pâques.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (H. Naji et JL. Gulot)**

- **ACCEPTE** ce tarif applicable au jardin d'éveil

CM/2016/03/18

AFFAIRES TECHNIQUES
RÉPARATION DE TROTTOIRS

Monsieur Denis BARI, *Adjoint délégué aux Travaux, à l'Urbanisme et à la Sécurité* expose à l'Assemblée que le syndicat de voirie du Val de Saône a établi une estimation pour la réfection de trottoirs dans diverses rues de Gray, à savoir :

Réfection de trottoirs : Rue de la Vieille Tuilerie – Rue du 11 Novembre – Rue Cournot Changey – Rue Rigny Fontaine – Avenue Maréchal Leclerc – Rue de Bourgne.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- **APPROUVE** les projets présentés par le Syndicat de Voirie,
- **CHARGE** le syndicat de voirie du Val de Saône de l'exécution de ces travaux,
- **TRANSFÈRE** la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat de Voirie conformément aux articles 2-2 et 5 de ses statuts
- **MET** à la disposition du Syndicat de voirie pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes :

Réfection de trottoirs	37 888.96 €
Somme à valoir 2%	757.78 €
Frais généraux 5%	1 894.45 €
Soit une somme totale TTC de	40 541.19 €

Dont 4 054 € à régler à l'acceptation des travaux (soit 10%) et 16 216 € à régler au commencement des travaux (soit 40%) et le solde à la réalisation

CM/2016/03/19

AFFAIRES TECHNIQUES

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ – RUE VICTOR HUGO

Monsieur Denis BARI, Adjoint délégué aux Travaux, à l'Urbanisme et à la Sécurité expose à l'Assemblée que le Syndicat de voirie du Val de Saône a établi une estimation pour un aménagement de sécurité – Rue Victor Hugo

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **APPROUVE** les projets présentés par le Syndicat de Voirie,
- **CHARGE** le syndicat de voirie du Val de Saône de l'exécution de ces travaux,
- **DEMANDE** la subvention "amendes de police"
- **TRANSFERE** la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat de Voirie conformément aux articles 2-2 et 5 de ses statuts et de notifier l'attribution de cette subvention au Syndicat de voirie,
- **MET** à la disposition du Syndicat de voirie pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes :

Réfection de trottoirs	14 569.97 €
Somme à valoir 2%	291.40 €
Frais généraux 5%	728.50 €
	15 589.87€
Soit une somme totale TTC de	

Dont 1 559 € à régler à l'acceptation des travaux (soit 10%) et 6 236€ à régler au commencement des travaux (soit 40%) et le solde à la réalisation

CM/2016/03/20

AFFAIRES TECHNIQUES

INFORMATION MARCHES PUBLICS 2015

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, rappelle à l'assemblée que l'arrêté du 21 juillet 2011, pris en application de l'article 133 du code des marchés publics, impose la publication de la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires, au cours du premier trimestre de chaque année.

Pour l'année 2015, celle-ci est limitée aux marchés d'un montant supérieur à **20 000.00 € HT**.

Marchés relatifs aux travaux

TRANCHES	OBJET DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ (€ HT)	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE
De 20 000.00 € HT à 89 999,99 € HT	Quai Mavia travaux d'aménagement de voirie devant Espace Mavia	25 265.84 €	07/07/15	ID VERDE 25000 BESANCON
	Quai Mavia travaux de réfection de voirie (pose de bordures et	21 589.00 €	10/11/15	VELET TP 70100 GRAY

	enrobés)			
De 90 000,00 € HT à 4 999 999,00 € HT	SANS OBJET			
De 5 000 000,00 € HT et plus	SANS OBJET			

Marchés relatifs aux fournitures

TRANCHES	OBJET DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ (€ HT)	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE
De 20 000.00 € HT à 89 999,99 € HT	Tondeuse autoportée	29 166.67 €	03/03/2015	JOBARD MOTOCULTURE 70100 ARC LES GRAY
	Terrain de multisports Quartier des îles	31 388.00 €	18/02/2015	VDS PAYSAGE 21110 SOIRANS
	Location chapiteau et sono pour la foire Exposition	70 000.00 €	17/04/2015	TNT TECHNICS 90800 ARGIESANS
De 90 000,00 € HT à 199 999,99 € HT	SANS OBJET			
De 200 000,00 € HT et plus	SANS OBJET			

Marchés relatifs aux services

TRANCHES	OBJET DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ (€ HT)	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE
De 20 000.00 € HT à 89 999,99 € HT	Création d'un pôle petite enfance mission de maîtrise d'œuvre	84 150.00 €	02/07/2015	Serge ROUX 39100 DOLE
	Restauration du clocher de la Basilique mission de maîtrise d'œuvre	44 820.00 €	17/09/2015	Richard DUPLAT 78210 ST CYR L'ECOLE
De 90 000,00 € HT à 199 999,99 € HT	SANS OBJET			
De 200 000,00 € HT et plus	SANS OBJET			

Christian Devaux demande des éclaircissements sur la restauration du clocher.
Denis Bari explique les deux choix possibles au niveau des matériaux utilisés.

Cette délibération n'est pas soumise à vote.

CM/2016/03/21

AFFAIRE DIVERSES

CONVENTION ETAT – VILLE DE GRAY – DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Marie BRETON, *adjointe déléguée à la communication et à l'administration générale* informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, la note 10CJ1117146J en date du 22 juin 2011 du ministère de l'Intérieur prévoit la possibilité de mettre en œuvre au sein d'une commune le dispositif de participation citoyenne. Evoqué lors d'une réunion d'information organisée en mairie de GRAY le 7 décembre 2015, il est apparu intéressant aux membres du conseil de mettre en œuvre ce concept sur la commune.

Ce dispositif est basé sur l'engagement d'un certain nombre d'habitant d'une même aire géographique dans une démarche collective visant à améliorer le niveau de sécurité d'un secteur défini. Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de proximité le dispositif s'appuie sur des voisins référents qui alertent, s'ils l'estiment nécessaire, la gendarmerie, la police municipale de faits de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

L'adjointe insiste sur le fait que ce concept n'est autre qu'une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et qu'il n'a pas pour vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie et de la police. Cela exclut bien évidemment l'organisation de toute patrouille ou intervention.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** la mise en place du dispositif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer la convention

Questions diverses

Sinistre Totem :

Annick Noly souhaite connaître les suites du sinistre du Totem.

Le Maire laisse la parole au propriétaire, Michel Baudry.

Michel Baudry dit être le propriétaire d'une belle ruine, ajoute qu'il a déposé un permis de démolir refusé par l'ABF. Il attend donc les solutions possibles...

Le Maire explique le refus par le fait qu'il faut un projet pour remplacer...

Eclairage de la salle du conseil :

Denis Bari apporte une précision sur le changement de l'éclairage de la salle du conseil passé en leds, plus économique et ajoute qu'il consomme 8 fois moins qu'avant.

Commission AVAP :

Michel Baudry demande où en est la commission AVAP

Le Maire explique que le cahier des charges est en cours de préparation, l'ABF a fait ses remarques. Il donne les dates de commission des mercredi 13 avril et 11 mai à 14h.

Michel Baudry trouve surprenant qu'il n'y est pas eu de réunions depuis mars ou avril 2015...

Frantz Thomas explique qu'il y a un travail administratif d'une part et d'autre part la jeune architecte des Bâtiments de France a été nommée il y a que quelques mois donc elle prend connaissance du dossier. De plus, le cahier des charges nécessite du temps.

Michel Baudry demande si le quai Saint esprit sera intégré dans l'AVAP.

Frantz Thomas explique qu'il faut une vision plus globale de l'endroit, précise les missions de l'architecte Quirot...

Le maire conclut le débat en invitant les membres de la commission culture et patrimoine à se réunir pour débattre du sujet.

Motion pour l'hôpital :

Le Maire lit la motion qu'il soumet au vote de l'assemblée.

Cette motion est approuvée à l'unanimité des voix.

Levée de la séance à 19h45